

## EPREUVES ASSR 1 et 2 : 2022-2023

### 1) L'ASSR EN QUELQUES MOTS :

- ⇒ L'Éducation à la Sécurité Routière comporte **deux étapes de validation** : l'**ASSR1** en classe de 5ème et l'**ASSR2** en classe de 3ème.
- ⇒ Ces **attestations scolaires de sécurité routière** ont un caractère obligatoire. Leur obtention permet de se présenter à la partie pratique du brevet de sécurité routière (BSR) et l'**ASSR2** est obligatoire pour la délivrance du titre du permis de conduire.
- ⇒ Les ASSR ne constituent pas une épreuve réglementaire du code de la route, mais ont pour objectif de **faire réfléchir** les élèves sur des situations de prise de risques et de partage de l'espace avec les autres usagers.

### 2) UN ENTRAÎNEMENT FORTEMENT RECOMMANDÉ :

- ⇒ Ces épreuves se dérouleront au sein de l'établissement selon un calendrier qui vous sera communiqué ultérieurement. Cependant, il est essentiel que vos enfants **s'entraînent** à la préparation de l'épreuve. Pour cela, chaque élève peut accéder à la plateforme d'entraînement depuis les liens suivants :
- <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/1/ASSR1>
- <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

### 3) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

- > L'épreuve, d'une durée d'environ 20 à 25 minutes, est passée dans une salle de classe dans des conditions d'examen (avec convocation) à partir d'un ordinateur ou d'une tablette.
- ⇒ Toute épreuve comporte 20 questions réparties selon les thèmes et catégories d'usagers : *circulation, comportement citoyen, développement durable, distracteurs, équipements, passagers, premiers secours, santé et conduite à risque, vitesse.*
- ⇒ L'attestation est **validée** à partir de la note de 10/20, elle sera délivrée aux élèves en fin d'année scolaire.

L. BENOIT  
Principale Adjointe du collège  
Antoine Risso